

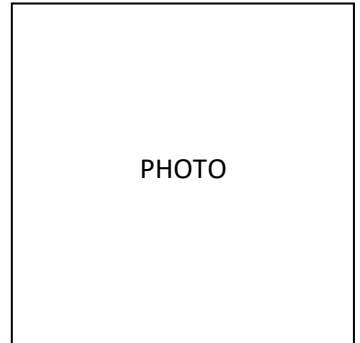


## FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ADHERENT

- BABY KARATE (2017-2018)       KARATE (à partir de 2016)       MMA (+ 15 ans)

2 créneaux au choix possibles **pour les baby karaté uniquement**

lundi	17h-17h45		Mercredi	11h-11h45	
Vendredi	17h-17h45		Samedi*	10h-10h45	
*pas de cours pendant les vacances scolaires y compris le premier samedi					



- Monsieur     Madame

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_

ADRESSE :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

TELEPHONE Pour recevoir les informations : \_\_\_\_\_

TELEPHONE en cas d'Urgence si différent : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_

**Contre-indication médicale :**

### Droit à l'image

- J'AUTORISE, le TKC SAINT BRICE à diffuser sur son site et ses réseaux sociaux ou dans les articles de presse des photos et vidéos des entrainements et des représentations compétitions.
- JE N'AUTORISE PAS, le TKC SAINT BRICE à diffuser sur son site et ses réseaux sociaux ou dans les articles de presse des photos et vidéo des entrainements et des représentations compétitions.

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Mr/Mme .....

Je m'engage à :       venir le/la chercher à la fin des cours, présence requise 5 minutes avant la fin du cours

Autorise mon enfant       à quitter le gymnase seul à la fin des cours

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur au verso et disponible sur le site [www.karate-saint-brice.fr](http://www.karate-saint-brice.fr), et m'engage à le respecter.

A ..... Le ..... Signature .....

## REGLEMENT INTERIEUR

### **Article 1 : Inscription**

Pour être valable toute inscription doit comporter : la fiche de renseignement dûment remplie et signée (autorisation parentale pour les mineurs), un certificat médical d'aptitude à la pratique du karaté y compris en compétition postérieur au 01/08, une photo d'identité et le montant total de la cotisation.

### **Article 2 : Cotisation et tarif**

La cotisation annuelle doit être payée dès la première semaine ou après le cours d'essai pour tous nouveaux adhérents. **Toute cotisation est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé aucun remboursement en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou tous autres motifs, même s'il est fait des facilités de paiement.** Le tarif famille est appliqué aux adhérents d'un même foyer (liens de parenté direct). Le prix de la licence est inclus dans la cotisation.

### **Article 3 : Responsabilité**

En cas d'accident, la responsabilité du TKC n'est engagée que durant les horaires de cours de chacun et seulement sur le tatami et sous la surveillance du professeur. Hors tatami, la responsabilité des mineurs reste à l'entière charge des parents qui devront s'assurer la présence du professeur avant chaque cours. L'accès au tatami est interdit sans la présence d'un des professeurs du club. De même que le TKC n'est pas responsable du matériel et affaires personnelles de chaque adhérent sur le tatami et dans les vestiaires.

### **Article 4 : Hygiène et tenue**

Les adhérents participants aux cours se doivent d'avoir un kimono blanc propre et repassé (si besoin t-shirt sous kimono impérativement blanc), les ongles des mains et pieds propres et courts. Aucuns bijoux, bonbons, ou autre nourriture ne sont admis sur le tatami. Les protections (gants, protège pieds) sont sous la responsabilité de leurs propriétaires (penser à marquer vos affaires).

### **Article 5 : Cours**

Le planning doit être scrupuleusement respecté, selon les horaires, le groupe d'âges et le niveau des ceintures. Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur le tatami.

### **Article 6 : Passage de grade**

1 passage de grade à l'année, aucun passage supplémentaire ne sera organisé, les professeurs sont seuls juges pour l'obtention des grades.

### **Article 7 : Compétition**

Les compétitions ne sont pas obligatoires. Leur participation dépend d'une sélection préalable des professeurs, d'une autorisation parentale spécifique, un passeport FFKDA et de 2 timbres licences dont celui de l'année en cours, d'un certificat médical signé dans le passeport et du matériel nécessaire pour la compétition (ceintures, protections, etc.).

### **Le matériel est personnel à chaque compétiteur et n'est pas fourni par le club**

#### **Inscriptions aux compétitions**

Le calendrier sportif est affiché à l'entrée du club avec une date limite à l'inscription pour chaque compétition, les adhérents doivent se rapprocher des professeurs ou membres du bureau afin de confirmer leur inscription. Il n'y a pas d'inscription automatique.

**Chaque parent est tenu d'accompagner son enfant.**

**En cas d'absence des parents, l'enfant ne pourra pas participer aux compétitions**

#### **Stages kata/combat organisés par la ligue**

Chaque début de mois, le calendrier des stages est affiché à l'entrée du club avec la liste de catégories concernées. Ces stages NON OBLIGATOIRES sont organisés par la ligue et les parents sont tenus d'y accompagner leurs enfants.

Les professeurs et membres du bureau ne sont pas tenus d'assister à ces stages.

**Le club ne prend pas sous sa responsabilité l'accompagnement des enfants en stage.**

### **Article 8 : Exclusion**

Toutes infractions répétées au présent règlement et toute attitude ou parole irrespectueuse, agressive ou raciste envers ses camarades ou ses professeurs sera sanctionnée d'une exclusion définitive.